

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1233 9 octobre 1953

n° 1233 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 octobre 1953

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro
1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Houmed Rezk, est engagé en qualité de domestique au salaire mensuel de 6.000 francs, exclusif de toutes indemnités, y compris celles pour charges de famille, et mis à la disposition de M. l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales, pour compter du 1er octobre 1953.